

# Parlons Vélo ! Municipales 2020 Cherbourg-en-Cotentin (50)

## Réponses de David Margueritte, au nom de la liste « L'Avenir en Tête »

– le 24/02/2020 à 18:10 –

### Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

#### Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Vélorution a émis un Plan Vélo diffusé vers les Elus et Techniciens de Cherbourg-en-Cotentin.*

Nous devons redéfinir collectivement un grand plan de mobilité à l'échelle de Cherbourg en Cotentin. Celui-ci doit inclure tous les modes de déplacements. Transport en commun, voiture, deux-roues, marche à pied, déplacement des personnes ayant des difficultés de mobilité : c'est grâce à un plan d'ensemble que nous ferons de Cherbourg en Cotentin une ville plus praticable et plus agréable à vivre.

La place du vélo dans ce dispositif est essentielle. C'est un mode de déplacement non polluant, il est silencieux, il réduit le trafic automobile, il est bon pour la santé. C'est une solution de mobilité souhaitée par de nombreux habitants qui, aujourd'hui, n'osent pas faire du vélo leur mode de déplacement quotidien.

Le plan vélo devra être ambitieux, car notre ville a pris beaucoup de retard au regard de la situation de nombreuses communes comparables. Le classement publié par la fédération française des usagers de la bicyclette est éloquent.

Une politique volontariste

Nous faisons des mobilités un enjeu essentiel du mandat.

Cela se concrétise en premier lieu par la désignation pour la première fois d'un premier adjoint en charge du développement durable, des mobilités et de l'inclusion.

Dans le cadre de l'organisation des services de la ville, un pôle de ressources techniques chargé de la mobilité douce sera créé afin de concentrer toutes les compétences nécessaires au changement d'échelle que nous souhaitons.

Budget : faire aussi bien que le Danemark et consacrer chaque année 12 euros par habitant au vélo

La ville doit consacrer un effort budgétaire significatif fléché sur la politique de promotion du vélo. Pour cela, nous proposons de sanctuariser 5,8 millions d'euros sur le mandat. Cette somme sera uniquement dédiée à l'amélioration des conditions de circulation des deux-roues (piste cyclables, parcs de stationnement, incitations...).

Une démarche participative

Le plan vélo de la ville devra être coconstruit avec les associations de représentants des utilisateurs de

### Développer un réseau cyclable cohérent

#### Action n°2 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Voies dédiées - Liaison continue Est-Ouest,....

À partir des études déjà réalisées par la ville et avec l'apport des experts des associations représentatives des usagers, nous devons définir les itinéraires cyclables à finaliser et à sécuriser.

La liaison Est Ouest est particulièrement importante. Le point noir du pont tournant doit être traité.

Sans attendre le retour d'une étude de faisabilité qui sera commandée sur la réalisation d'un pont à bascule surplombant le chenal entre l'école de voile et la Cité de la mer, nous proposons de créer une voie cyclable dédiée autour du bassin. Les deux projets sont complémentaires.

Notre proposition est la suivante :

- Sécuriser le bord du quai de Caligny par la pose de garde-corps
- Matérialiser une voie cyclable le long du quai de Caligny, distincte d'une voie piétonne
- Réserver le trottoir nord du pont tournant aux vélos en requalifiant son usage (séparation de la voie automobile avec une garde-corps, marquage, signalétique ...)
- Réserver le trottoir sud du pont tournant aux piétons (séparation de la voie automobile avec une garde-corps, marquage, signalétique ...)
- Créer et matérialiser une voie cyclable protégée après le pont tournant et jusqu'à la Cité de la mer le long du Quai Lawton Collins, afin de raccorder la piste cyclable longeant la gare transmanche

### Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Dans l'esprit des pistes sur La Saline, vers Collignon.

Il faut créer également un grand axe Nord-Sud.

Nous avons annoncé dans notre programme la création d'une trame verte et bleue reliant la Cité de la mer à la vallée de Crève-cœur. Tout au long de cette axe longeant la Divette il faut faire cohabiter en voies séparées la circulation automobile, les déplacements piétons et les pistes cyclables sécurisées. L'aménagement revu de cette voie d'entrée de ville marquera notre volonté de transformer Cherbourg en Cotentin.

### Action n°4 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur Quartiers de la Gare, les quais, Napoléon, Arsenal, pour les principaux.

Le nœud de la gare SNCF sera traité avec cet aménagement et celui du plateau multimodal de l'avenue Jean-François Millet. Au-delà de ces axes Est Ouest et Nord-Sud qui constitueront des voies majeures et rapides de circulation en deux roues, nous devons, dans chaque commune déléguée, veiller à terminer, sécuriser et compléter les itinéraires cyclables, notamment sur les axes commerçants et vers les pôles d'entreprises.

## Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

### Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Comme nous l'avons décrit plus haut, les mobilités et les nouvelles pratiques de déplacements dans la ville doivent être réfléchies de façon globale et en concertation avec tous les acteurs.

Cette concertation doit entendre les besoins de tous les usagers. Qu'ils soient habitants du centre-ville, résidents des communes déléguées traversant quotidiennement la ville d'Est en Ouest pour travailler, qu'il s'agisse des touristes... chacun doit pouvoir se déplacer dans la ville avec le mode de mobilité adapté au moment. C'est pour cela que nous devons réfléchir ensemble à la meilleure façon de faire cohabiter automobiles, vélos, transport en commun et piétons.

L'espace urbain est, par nature, contraint. Nous devons en faire un usage raisonné en encourageant l'utilisation des moyens de déplacement les plus vertueux. L'évolution des pratiques doit être encouragée, les aménagements nécessaires dans l'organisation des cheminements doux et des voiries automobiles seront d'autant plus consentis par tous les habitants que chacun y trouvera une amélioration significative de la qualité de vie.

Moins de bruit, moins de pollution, des déplacements plus sécurisés les atouts d'une ville moderne que nous devons dessiner et construire. C'est bien le projet que nous avons en tête. Avec l'ensemble des habitants nous pouvons rendre cet avenir possible

### Action n°6 : je suis indécis-e

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Typiquement : la gare !!!

### Action n°7 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

## Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### Action n°8 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Aux endroits fréquentés notamment : Cinémas, stades, salles de sport, administrations, etc...

Les systèmes de protection antivol comme tous les dispositifs de sécurité et les principes d'aménagement des voies cyclables devront être conforme aux recommandations du CEREMA.

### Action n°9 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous avons déjà annoncé dans notre projet la mise en place des premiers parcs de stationnement couverts au cours de l'année 2020. Ces stationnements adaptés au deux-roues, équipés de points de recharge pour les vélos à assistance électrique seront déployés progressivement dans toute la ville.

#### Action n°10 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Le plan local d'urbanisme prévoit déjà des mesures pour le stationnement des deux roues dans le périmètre des établissements recevant du public. Les dispositifs concernant l'habitat devront être clarifiés et soutenus aussi bien auprès des bailleurs publics que privés.

#### Action n°11 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

*Vélorution , Pignon sur Rue*

Le plan local d'urbanisme prévoit déjà des mesures pour le stationnement des deux roues dans le périmètre des établissements recevant du public. Les dispositifs concernant l'habitat devront être clarifiés et soutenus aussi bien auprès des bailleurs publics que privés.

Une maison du vélo portée par des acteurs associatifs pourrait très légitimement trouver sa place dans le cadre de la maison des associations qui sera créée.

#### Action n°12 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.  
*ou pour les associations liées au modes doux*

La maison des associations accompagnera les bénévoles dans leurs démarches administratives, juridiques, comptables mais aussi en matière de communication. Des locaux seront disponibles pour héberger les associations. Celle ayant des activités avec des besoins techniques comme la réparation de vélos trouveront également leur place.

### Promouvoir une culture vélo

#### Action n°13 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation du vélo en sécurité, nous créerons dans chaque commune délégué un parcours d'apprentissage qui sera utilisable par les écoles ainsi que dans le cadre des activités périscolaires.

#### Action n°14 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Dans le cadre des mesures incitatives à la pratique du vélo, la Ville peut avoir un rôle moteur.

Elle peut agir auprès de ses personnels en encourageant l'utilisation du vélo par le versement d'une indemnité spécifique. Nous concerterons les partenaires des instances représentatives du personnel pour la mise en place du dispositif le plus adapté.

Pour encourager la pratique du vélo, nous proposons le versement par la ville d'une prime à l'achat d'un vélo de 150 € pour tous les habitants de Cherbourg en Cotentin l'année de leur entrée au Lycée.

Aujourd'hui il existe des dispositifs de soutien au permis de conduire mais aucun dispositif généralisé pour favoriser l'utilisation quotidienne du vélo pour les déplacements. Cette mesure bénéficiera aux commerces locaux puisqu'il s'agira de bon d'achat dans les commerces de l'agglomération.

### Commentaires généraux

*Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e*